
 DECRET N° **2026 / 00607** /PM DU

13 MARS 2026

portant transformation de certains établissements publics d'Enseignement Secondaire Général en établissements inclusifs Pilotes.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n°98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}. - Sont, à compter de la date de signature du présent décret, transformés en **Etablissements d'Enseignement Secondaire Général inclusifs**, les Etablissements d'Enseignement Secondaire Général ci-après désignés :

I - REGION DE L'ADAMAOUA

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Vina	Ngaoundéré I	Lycée Classique et Moderne de N'Gaoundéré

II - REGION DU CENTRE

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Mfoundi	Yaoundé I	Lycée Bilingue de Nkol Eton
	Yaoundé IV	Lycée Bilingue d'Ekounou

III - REGION DE L'EST

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Lom et Djerem	Bertoua I	Lycée de Tigaza
	Bertoua II	Lycée Bilingue de Bertoua

IV - REGION DE L'EXTREME-NORD

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Diamaré	Maroua III	Lycée Classique et Moderne de Maroua
Mayo-Tsanaga	Mokolo	Lycée Classique de Mokolo

V - REGION DU LITTORAL

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Moungo	Nkongsamba III	Lycée Bilingue de Nkongsamba
Wouri	Douala I	Lycée Joss

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUÊTES
 COPIE CERTIFIÉE CONFORME

VI - REGION DU NORD

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Bénoué	Garoua II	Lycée Classique et Moderne de Garoua

VII - REGION DU NORD-OUESDT

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Mezam	Bamenda III	GBHS Bamenda
Bui	Kumbo-Central	GBHS Kumbo

VIII - REGION DE L'OUEST

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
MIFI	Bafoussam I	Lycée Bilingue de Bafoussam
MENOUA	Dschang	Lycée Classique de Dschang

IX - REGION DU SUD

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Mvila	Ebolowa II	Lycée Classique et Moderne d'Ebolowa
Océan	Kribi II	Lycée Bilingue de Kribi

X - REGION DU SUD-OUEST

Département	Arrondissement	Nom de l'établissement
Fako	Buea	GBHS Buea-Town
Meme	Kumba I	GBHS Kumba

Article 2.- L'ouverture effective des établissements ainsi transformés se fera par décision du Ministre en charge des Enseignements Secondaires, en fonction des moyens disponibles.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le **13 MARS 2026**

**LE PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,**



Joseph DION NGUTE

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DES REQUÊTES
COPIE CERTIFIÉE CONFORME